

Un fonctionnaire sur deux sera augmenté le 1^{er} janvier 2014

ADMINISTRATION

Le ministère a confirmé aux syndicats un geste envers les agents de catégorie C.

L'arbitrage précis sera rendu à la rentrée. Les syndicats évoquent de 200 à 300 euros de plus par an.

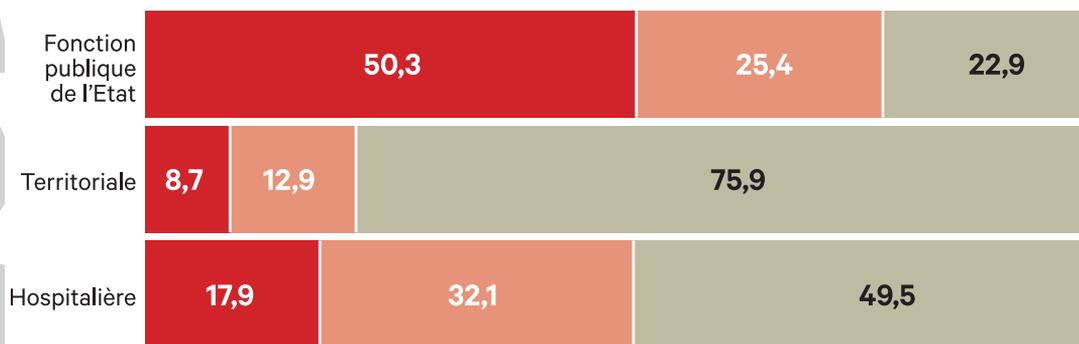
Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

Le gel du point d'indice en 2014 n'empêchera pas une majorité de fonctionnaires de voir leur salaire progresser. Outre l'effet naturel des promotions automatiques à l'ancienneté, le ministère prépare un geste salarial en faveur des bas salaires, comme promis aux syndicats en début d'année, lors du lancement des discussions salariales. Marylise Lebranchu l'a confirmé, mardi, lors d'une nouvelle réunion avec les syndicats : le geste interviendra dès le 1^{er} janvier. Surtout, il vise un public plus large que prévu : l'ensemble des agents de catégorie C, la plus basse, « sera concerné », indique le ministère. Cela représente près d'un fonctionnaire sur deux (47 %), soit quelque 2,4 millions d'agents. Le champ sera donc plus large que le seul million d'agents qui touchent aujourd'hui le SMIC ou un salaire très proche.

L'appartenance des fonctionnaires aux catégories hiérarchiques

En %

■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C ■ Indéterminée*



*Dans l'état actuel de la source d'information permettant le suivi statistique, la catégorie hiérarchique n'est pas toujours donnée en particulier pour les non-titulaires

PLUS DE DONNÉES SUR DATA.LESECHOS.FR

« LES ÉCHOS » / IDÉ / SOURCE: RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Un geste, donc, mais lequel ? Comme l'a révélé « Acteurs publics » hier, le ministère change son fusil d'épaule. Depuis l'hiver, il travaillait à une refonte des grilles salariales des C, très tassées sous le double effet du gel depuis 2011 du point d'indice et des hausses de SMIC survenues depuis. Problème : les nouvelles grilles proposées n'ont pas convaincu les syndicats. « Les différents niveaux de salaires étaient bien revalorisés, mais pour éviter que le coût immédiat n'explose, les agents allaient être "reclassés" à des échelons plus bas que celui où ils sont aujourd'hui. C'était une usine à gaz et un message flou envoyé aux agents », explique

la CGT, résumant un sentiment unanime chez les syndicats.

Des mesures transitoires

En conséquence, le ministère étudie une solution plus simple : maintenir les grilles en redistribuant du point d'indice à chaque échelon, ce qui redonne du salaire, mais ne résout pas la problématique du tassement de grille. Cette seconde question attendra la plus vaste réflexion sur la modernisation des déroulements de carrière et de la rémunération des fonctionnaires, qui sera lancée fin octobre. Cet immense chantier devant déboucher début 2016, l'idée est que les mesures en

préparation ne seraient, rappelle le ministère, que « transitoires » pour 2014 et 2015.

Une ultime réunion est prévue début septembre avec les syndicats. Ces derniers évoquent comme piste de travail de 4 à 6 points d'indice en plus par agent, ce qui correspond à 200-300 euros brut de plus par an. Un chiffre que ne commente pas le ministère. Pour l'Etat employeur, qui compte quelque 500.000 agents de catégorie C (23 % de ses effectifs), le coût resterait inférieur à 200 millions d'euros. Mais, pour les collectivités, qui en regroupent 1,4 million, l'addition serait trois fois plus élevée. ■